

Communiqué de la septième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Luanda, 26 octobre 2016

1. Les Chefs d'État et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région (« l'Accord-cadre ») se sont rassemblés à l'occasion de la septième Réunion du Mécanisme régional de suivi le 26 octobre 2016 à Luanda (Angola). La réunion a été organisée par S. E. le Président de la République d'Angola, M. José Eduardo dos Santos, avec le concours des institutions garantes, à savoir l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
2. Les Chefs d'État et de gouvernement et les représentants des pays signataires suivants ont participé à la réunion : S. E. M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola (hôte); S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad et Président de l'Union africaine; S. E. M. Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo; S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo (RDC); S. E. M. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie; S. E. M. William Ruto, Vice-Président de la République du Kenya; S. E. M. Gaston Sindimwo, Premier Vice-Président de la République du Burundi; S. E. M. Hasabo Mohamed Abdelrahman, Vice-Président de la République du Soudan; S. E. M. Simplicie Mathieu Sarandji, Premier Ministre de la République centrafricaine; S. E. M. Paul Dlamini, Vice-Premier Ministre du Royaume du Swaziland (représentant le Président de la SADC). Les chefs de délégation suivants ont également participé à la réunion : Mme Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des Affaires étrangères de la République de l'Afrique du Sud ; M. Augustine Mahiga, Ministre des Affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie ; M. Sam Kutesa, Ministre des Affaires étrangères de la République de l'Ouganda ; et M. Alfred G. Kalisa, Ambassadeur de la République du Rwanda en Angola.
3. Étaient également présents les participants suivants : S. E. Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine; M. Saïd Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, représentant le Secrétaire général de l'ONU; M. Edem Kodjo, Facilitateur du dialogue national en RDC; M. Ibrahima Fall, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; M. Zachary Muburi-Muita, Secrétaire exécutif de la CIRGL; M. Jorge Cardoso, représentant le Secrétaire exécutif de la SADC. En outre, des envoyés spéciaux et hauts responsables de la Belgique, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs officiels. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a également assisté à la réunion sur invitation.
4. Les participants à cette réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi ont passé en revue les événements survenus sur les plans politique et sécuritaire dans la région depuis leur dernière réunion, organisée à New York le 29 septembre 2015, et sont convenus de ce qui suit :
5. Ont réaffirmé que l'Accord-cadre demeure un mécanisme essentiel pour parvenir à une paix durable et à la stabilité en RDC et dans la région et se sont à nouveau pleinement engagés à le mettre en œuvre; ont approuvé la réforme du processus organisant

l'Accord-cadre, en particulier la décision de tenir une réunion de haut niveau annuelle du Mécanisme régional de suivi qui serait organisée par l'un des pays de la région et précédée d'une réunion préparatoire au niveau des Ministres des Affaires étrangères, outre les réunions sectorielles spéciales organisées en fonction des besoins.

Mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre

6. Ont pris note du Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Tout en se félicitant des progrès réalisés à ce jour, ils ont noté avec préoccupation les problèmes qui continuent d'entraver la mise en œuvre et sont résolus à intensifier l'action menée en vue de les régler; et ont chargé le Comité d'appui technique de présenter une liste actualisée des activités prioritaires afin de favoriser la mise en œuvre du Plan d'action régional de l'Accord-cadre.

7. Ont félicité les Garants de l'Accord-cadre des efforts qu'ils continuent de mener conjointement afin d'assurer l'application des décisions adoptées par le Mécanisme régional de suivi et par les organes directeurs de leurs organisations respectives.

8. Se sont félicités de la tenue, les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa (RDC) – tel qu'il avait été demandé à la cinquième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, le 31 janvier 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie) –, de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui a été couronnée de succès; et ont préconisé que des mesures soient prises comme suite à cette Conférence afin de promouvoir le rôle du secteur privé au service de la paix et de la stabilité dans la région.

9. Ont remercié les partenaires internationaux de s'être engagés à appuyer et faciliter la construction à son terme de la centrale hydroélectrique de Ruzizi III et préconisé que des efforts continuent d'être faits aux niveaux national, régional et international afin d'assurer la mise en œuvre des projets Ruzizi I et II.

10. Ont pris note de la Déclaration de la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, publiée à Goma (RDC) le 12 juillet 2016; ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à renforcer le rôle et la participation des femmes dans les processus politiques et de développement; et ont chargé leurs institutions nationales de veiller à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Goma.

11. Ont également pris note des mesures prises récemment pour renforcer la coopération judiciaire dans la région et réaffirmé qu'il fallait poursuivre en ce sens pour assurer des progrès rapides et effectifs dans la lutte contre l'impunité des auteurs d'infractions et de violations graves des droits de l'homme, y compris d'actes de violence sexuelle et sexiste.

12. Se sont félicités que le Secrétaire général de l'ONU ait lancé le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs à l'occasion d'un débat public du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, tenu le 21 mars 2016 à New York et présidé par la République d'Angola; et ont engagé l'ONU à continuer de rationaliser et d'harmoniser les activités de ses différents organismes, en étroite consultation avec les pays de la région, dans l'optique d'appuyer les activités de développement dans toute la région des Grands Lacs.

13. Se sont également félicités que le Secrétaire général de l'ONU ait proposé que le Conseil de sécurité de l'ONU organise une fois par an une séance expressément consacrée à la région des Grands Lacs, outre les séances régulières portant sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la situation en RDC.

Neutralisation des forces négatives et rapatriement des combattants désarmés

14. Se sont félicités de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO, ainsi que des opérations conjointes que celles-ci mènent contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF), entre autres; et les ont engagées à renforcer encore leur coopération.

15. Ont salué les initiatives prises par les Garants de l'Accord-cadre dans ce sens, qui ont débouché sur la réunion des Ministres de la Défense de la CIRGL et de la SADC, tenue le 20 juillet 2016 à Nairobi (Kenya); ont approuvé à cet égard les recommandations issues de cette réunion au cours de laquelle les Ministres ont notamment :

- Chargé les chefs d'état-major des armées de se rendre dans les zones touchées dans l'est de la RDC et de recommander des mesures propres à renforcer les opérations contre les groupes armés;
- Demandé aux services de renseignement et de sécurité de renforcer les mécanismes de coordination et d'échange de l'information existants;
- Préconisé une campagne vigoureuse et soutenue en faveur de la mise en œuvre du programme de rapatriement au Rwanda des combattants des FDLR qui se sont livrés et qui sont présents en RDC ou leur réinstallation dans un pays tiers situé hors de la région;
- Reconnu le rôle crucial joué par le Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE), qui sert à renforcer la confiance dans la région, et prié les représentants des Garants de l'Accord-cadre et les États membres de la CIRGL de continuer à plaider énergiquement en faveur du mandat et des activités du MCVE et à mobiliser des ressources en ce sens;
- Souligné que les pays signataires devaient respecter tous les engagements qu'ils avaient pris au titre de l'Accord-cadre et du Pacte de la CIRGL en ce qui concerne les forces négatives, en particulier l'engagement régional n° 2 de l'Accord-cadre, à savoir « ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un appui quelconque à des groupes armés »; en conséquence, les pays de la région ne devaient pas donner asile aux ex-combattants ayant bénéficié d'une amnistie;
- Noté qu'il fallait identifier les pays, entreprises et particuliers qui font du commerce avec les forces négatives et tirent profit de leurs activités économiques illicites dans la région, et les sanctionner par l'intermédiaire des mécanismes utiles;
- Engagé le Secrétaire exécutif de la CIRGL et l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU à convoquer une réunion expressément consacrée à la question de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles.

16. Ont salué la création d'un Mécanisme conjoint de suivi entre le Kenya, l'Ouganda, la RDC et la République-Unie de Tanzanie destiné à lutter contre la menace croissante posée par les ADF dans l'est de la RDC et dans toute la région, comme suite aux décisions adoptées à l'occasion du sixième Sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la CIRGL, tenu le 14 juin 2016 à Luanda (Angola).

17. Ont réaffirmé qu'il fallait veiller à la bonne exécution du programme de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation des combattants désarmés.

18. Ont engagé les pays concernés, avec l'appui des Garants de l'Accord-cadre et de la MONUSCO, à accélérer le rapatriement des combattants désarmés présents dans l'est de la

RDC et dans les pays voisins, notamment les ex-combattants des FDLR et les combattants de l'ex-M23.

19. Se sont félicités des réunions d'évaluation conjointes tenues les 27 et 28 mai et les 27 et 28 juin 2016 à Kinshasa entre les représentants du Gouvernement de la RDC et la délégation de l'ex-M23, sous les auspices du Mécanisme national de suivi de la RDC et avec l'appui des Garants de l'Accord-cadre, afin de faire le point sur la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et de déterminer des moyens de faire face aux défis existants, notamment le rapatriement des combattants de l'ex-M23; et ont demandé aux Garants de poursuivre cette initiative.

Examen de l'évolution de la situation dans la région

Relations entre les pays de la région

20. Ont engagé les pays de la région à intensifier l'action qu'ils mènent en vue d'améliorer les relations par des voies bilatérales et par l'intermédiaire de mécanismes régionaux existants, conformément à l'esprit et à la lettre du Pacte de la CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement et de l'Accord-cadre; et se sont félicités à cet égard des réunions bilatérales qui ont eu lieu récemment entre les dirigeants de la région en vue de renforcer la confiance et la coopération entre leurs pays.

Burundi

21. Ont salué l'amélioration des conditions de sécurité à Bujumbura; ont demandé à tous les Burundi de ne chercher que des solutions pacifiques pour résoudre leurs griefs et de s'engager en faveur d'un dialogue inclusif; ont réaffirmé leur appui à la facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est dirigée par M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie; et attendaient avec intérêt la poursuite du dialogue. Ils ont engagé le Gouvernement burundais et tous les Burundi à continuer d'offrir leur pleine coopération au Facilitateur afin que le processus de dialogue soit mené à terme dans les plus brefs délais en conformité avec la Constitution du Burundi ainsi qu'avec l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation (2000).

République démocratique du Congo

22. Ont condamné les violences intervenues les 19 et 20 septembre 2016 en RDC et demandé à toutes les parties de ne chercher des solutions à la crise politique que par des moyens pacifiques, qui soient conformes à la Constitution de la RDC et à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité. Ils sont dits favorables aux mesures qui sont prises dans le cadre de la facilitation de l'Union africaine menée par M. Edem Kodjo, avec l'appui du Groupe international de soutien ainsi qu'aux efforts déployés par S. E. le Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos (Président en exercice de la CIRGL), et par S. E. le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou N'Guesso.

23. Ont pris note avec satisfaction de ce que les représentants au Sommet de la SADC, qui s'est tenu au Swaziland les 30 et 31 août 2016, ont engagé toutes les parties prenantes représentant la RDC à participer au dialogue national et à arrêter une feuille de route assortie de mesures concrètes destinées à garantir la tenue d'élections; et ont demandé à nouveau à toutes les parties prenantes de respecter les principes, idéaux et aspirations du peuple congolais, qui sont consacrés dans la Constitution, ainsi que les principes et lignes directrices de la SADC et de l'Union africaine régissant les élections démocratiques, conformément à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité.

24. Ont félicité le Président Joseph Kabila Kabange d'avoir convoqué le dialogue national; ont remercié toutes les parties prenantes qui y ont pris part; se sont félicités de la signature, le 18 octobre 2016, de l'Accord politique global relatif à l'organisation d'élections apaisées, crédibles et transparentes en République démocratique du Congo; ont pris note avec

satisfaction des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement pour renforcer la confiance; et ont engagé ce dernier, ainsi que les autres parties prenantes, à prendre de nouvelles mesures en ce sens.

République centrafricaine

25. Ont salué les efforts faits par le Gouvernement de la République centrafricaine en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation et de consolider l'autorité de l'État dans tout le pays; ont invité les groupes armés à dialoguer avec les autorités nationales afin d'assurer la paix et la stabilité; ont insisté sur le fait qu'il fallait demeurer vigilant face à la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans certaines zones de la République centrafricaine ainsi que dans l'ensemble de la région; et ont invité les pays de la région à continuer de coopérer en vue de neutraliser la LRA, y compris en continuant d'appuyer la Force régionale d'intervention de l'Union africaine pour l'élimination de la LRA.

Soudan du Sud

26. Se sont dit gravement préoccupés par la reprise des hostilités entre le Gouvernement et les forces du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM/A-IO), ainsi que par les violences intercommunautaires commises dans plusieurs parties du pays. Ont demandé à toutes les parties prenantes au Soudan du Sud de mettre immédiatement fin aux hostilités et de continuer à mettre en œuvre rigoureusement les engagements pris au titre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud; et attendaient avec intérêt la conclusion rapide des discussions entre le Gouvernement sud-soudanais, l'IGAD et l'ONU concernant le déploiement d'une Force de protection régionale.

27. Ont noté que la MONUSCO avait récupéré, pour des motifs humanitaires et sécuritaires, un certain nombre d'éléments du SPLM/A-IO qui étaient entrés en RDC sans autorisation, et qu'elle les avait ensuite désarmés et éloignés de la frontière afin qu'ils ne présentent pas une menace pour le Soudan du Sud; ont noté également la position du Gouvernement de la RDC de ne pas accorder un séjour prolongé auxdits éléments sur son territoire; et ont exhorté la région, les États membres de l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU à aider le Gouvernement de la RDC à trouver une solution durable pour le retrait des éléments du SPLM/A-IO de la RDC dans les plus brefs délais.

28. Ont engagé le Gouvernement sud-soudanais à continuer de désarmer les forces négatives soudanaises présentes au Soudan du Sud et de faciliter leur rapatriement.

Prochaine réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi

29. Ont prié les États membres de faire savoir s'ils souhaitaient accueillir les prochaines réunions de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, conformément aux décisions de la sixième Réunion du Mécanisme, tenue le 29 septembre 2015 à New York, et du sixième Sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la CIRGL, organisé le 14 juin 2016 à Luanda.

30. Se sont félicités que la République du Congo ait proposé d'accueillir la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi à une date qui restait à déterminer.

31. Ont adressé leurs sincères remerciements à S. E. le Président de la République d'Angola, M. José Eduardo dos Santos, et au Gouvernement et au peuple angolais, qui ont accueilli le Mécanisme régional de suivi, et remercié tous ceux qui avaient concouru à l'issue favorable de la réunion.

Luanda, le 26 octobre 2016